DEPARTEMENT DE L'AIN

MAIRIE
DE
SANDRANS
01400

Tél.04 74 24 52 20
Fax.04 74 24 52 37

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Egalité- Fraternité

CONSEIL MUNICIPAL N°3
du 19 Octobre 2020 à 20H04

COMPTE-RENDU

Présents: Bernard TAPONAT, Audrey CHEVALIER, Marjorie MERLINC, Emmanuel TRINDADE, Emmanuel CHOMETON, Caroline GUERIN, Mauricette GUERINOT, Julien MABILE, Marc MAZET.
Absents excusés : Patrick ALVAREZ donne pouvoir à Caroline GUERIN, Florence DUPONT donne pouvoir à Marc MAZET, Damien FERRIER donne pouvoir à Emmanuel TRINDADE, Clémence PRADA donne pouvoir à Bernard TAPONAT.

Madame Audrey CHEVALIER est élue secrétaire de séance.

A / Présentation de RSE et du déploiement des nouveaux compteurs électriques par son Directeur Monsieur Jean-Marc Georges. (durée 1H10)

Monsieur Jean-Marc Georges affirme que la mise en place des nouveaux compteurs sur la commune se déroulera sur 2021-2022. Il stipule que les administrés seront informés au préalable par courriers.

B/ Approbation du compte rendu N°2 du 09 Septembre 2020:

Madame Marjorie MERLINC fait une précision sur le point voirie dans questions diverses : Concernant le trottoir réalisé vers l'école, il y a eu une erreur de vocabulaire, ce n'est pas un trottoir mais un busage avec un cheminement en gravier. Ces travaux ont été validés par le Département.

Le compte rendu N°2 du 09 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité des 13 voix.

C/ Délibérations

1- Commissions municipales

Suite à la désignation des commissions lors des Conseils Municipaux des 10 Juillet et 09 Septembre derniers, Monsieur le Maire propose le regroupement des commissions suivantes:
ENVIRONNEMENT/ASSAINISSEMENT/VOIRIE ET MOBILITE
Audrey CHEVALIER, Patrick ALVAREZ, Marjorie MERLINC, Julien MABILE, Damien FERRIER Emmanuel CHOMETON
ENTRETIEN DES BATIMENTS ET ESPACES PUBLICS/STEP
Audrey CHEVALIER, Patrick ALVAREZ, Julien MABILE, Emmanuel CHOMETON, Damien FERRIER, Mauricette GUERINOT.
COMMUNICATION /CONCERTATION CITOYENNE
Emmanuel TRINDADE, Audrey CHEVALIER, Marjorie MERLINC, Damien FERRIER, Mauricette GUERINOT, Caroline GUERIN.
VIES ASSOCIATIVES ET CULTURELLES/FLEURISSEMENT
Patrick ALVAREZ, Emmanuel TRINDADE, Damien FERRIER, Caroline GUERIN Emmanuel CHOMETON, Mauricette GUERINOT
Pour les délégations, Madame Audrey CHEVALIER propose d'acquérir la voirie et la mobilité, délégations actuelles de Madame Marjorie MERLINC

Les Conseillers Municipaux valident à l'unanimité des 13 voix les modifications concernant les commissions municipales et le transfert des délégations voirie et mobilité au profit de Madame Audrey CHEVALIER.

2- Commission de contrôle des listes électorales

Suite au renouvellement des conseillers municipaux et conformément aux dispositions de l'article L19 du code électoral, une commission de contrôle devra être instituée dans chaque commune par arrêté préfectoral.
Les membres de la commission de contrôle, nommés pour une durée de trois ans, seront chargés d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire et de contrôler la régularité de la liste électorale. Dans les communes de moins de 1000 habitants, la commission est composée de :

- 1 conseiller municipal (proposition faîte dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal, le Maire, les adjoints titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de cette commission)
- 1 délégué de l'administration (Le Maire doit proposer 1 personne, électeur)
- 1 délégué du tribunal de grande instance (le Maire doit proposer 2 personnes, hors conseillers municipaux et agents de la collectivité, au Président du tribunal de grande instance)

Monsieur Julien MABILE se porte candidat pour le conseiller municipal. Monsieur le Maire indique que Madame Chantal ARTAUD est d'accord pour continuer en tant que délégué de l'administration. Et Madame Isabelle GUIGOU souhaite se présenter pour le délégué du tribunal de grande instance. Monsieur Robert GRAND est également proposé.

Les Conseillers Municipaux désignent à l'unanimité des 13 voix, Monsieur Julien MABILE, comme conseiller municipal qui siègera à la commission de contrôle électorale. Madame Chantal ARTAUD est proposée en tant que délégué de l'administration. Madame Isabelle GUIGOU et Monsieur Robert GRAND, si il le souhaite, seront proposés au Président du tribunal de grande instance.

3- Recensement 2021- Nomination d'un coordonnateur communal

Dans le cadre de la campagne de recensement qui se déroulera du Jeudi 21 Janvier au Samedi 20 Février 2021, le Maire doit désigner un coordonnateur communal chargé de la mise en œuvre de l'enquête de recensement. Il se charge de la préparation de la collecte et de son suivi, notamment de l'encadrement des agents recenseurs. Il doit suivre une journée de formation dispensée par l'INSEE obligatoire le Mardi 17 Novembre 2020.
Madame Mauricette GUERINOT se porte candidate.

Les Conseillers Municipaux nomment à l'unanimité des 13 voix, Madame Mauricette GUERINOT, coordonnateur communal pour le recensement 2021.

4- Tableau des emplois

Suite à la réunion du 30 Septembre dernier concernant la mise à jour des heures des agents travaillant dans la nouvelle école, plusieurs constats sont réalisés :
Poste d'employé de cantine et garderie scolaire à 26H hebdomadaires, l'agent réalise 30 minutes de plus par jour sur le temps de la cantine. L'association cantine garderie du RPI de Relevant Sandrans souhaite donc passer sa durée hebdomadaire de travail à 28H. L'association demande aussi un deuxième agent pour la garderie de 16H15 à 17H15 en raison du trop grand nombre d'enfants.
Poste d'ATSEM à 18H20 hebdomadaires, Monsieur le directeur de l'école demande que l'heure de ménage du matin, soit faîte après l'école afin de respecter le protocole sanitaire.
Compte tenu du nombre d'heures affiliées à l'entretien des locaux de l'école qui a augmenté en raison de la surface qui a doublé et dans un souci de fonctionnalité, Monsieur le Maire propose la création d'un emploi d'agent d'entretien, à 12H hebdomadaires effectives soit 09.45 annualisées. Ceci afin aussi de décharger l'emploi d'ATSEM à 35H hebdomadaires, en lui retirant 1 heure d'entretien quotidien, et permettant de venir compléter l'équipe de la garderie de 16H15 à 17H15.
Monsieur le Maire propose, après avis favorable du comité technique du Centre de gestion de l'Ain, la rectification du tableau des emplois comme suit:

Emplois permanents :
- la suppression d'un emploi d'employé de cantine et garderie scolaire, grade d'adjoint technique, 26H effectives hebdomadaires, soit 20.50 annualisées.
- la création d'un emploi d'employé de cantine et garderie scolaire, grade d'adjoint technique, 28H effectives hebdomadaires, soit 22.05 annualisées.
- la suppression d'un emploi d'ATSEM, grade ATSEM principal 2 ème ou 1 ère classe, 18H20 effectives hebdomadaires, soit 14.45 annualisées.

- la création d'un emploi d'ATSEM, grade ATSEM principal 2 ème ou 1 ère classe, 15H effectives hebdomadaires, soit 11.82 annualisées.
- la création d'un emploi d'agent d'entretien, grade adjoint technique territorial, 12H effectives hebdomadaires, soit 09.45 annualisées.

Emplois non permanents (remplacements)

- la suppression d'un emploi d'employé de cantine, grade d'adjoint technique, 11H effectives hebdomadaires, ou 8.67 annualisées.
- la suppression d'un emploi d'employé de cantine et garderie scolaire du soir, grade d'adjoint technique, 17H effectives hebdomadaires, ou 13.39 annualisées.
- la suppression d'un emploi d'employé de garderie scolaire matin, grade d'adjoint technique, 9H effectives hebdomadaires, ou 7.09 annualisées.
- la création d'un emploi d'employé de cantine, grade d'adjoint technique, 13H effectives hebdomadaires, ou 10.24 annualisées.
- la création d'un emploi d'employé de cantine et garderie scolaire soir, grade d'adjoint technique, 22H effectives hebdomadaires, ou 17.33 annualisées.
- la création d'un emploi d'employé de garderie scolaire matin, grade d'adjoint technique, 06H effectives hebdomadaires, ou 4.73 annualisées.

Monsieur Emmanuel TRINDADE demande des précisions sur le poste non permanent à 6 Heures hebdomadaires. Madame Cécile CHABOT, secrétaire de mairie, informe qu'il s'agit du poste d'employé de cantine garderie qui est explosé en plusieurs emplois afin de faciliter le recrutement pour les remplacements.
Monsieur Marc MAZET demande si le poste d'agent d'entretien à 12H effectives hebdomadaires est nouveau. Monsieur Emmanuel TRINDADE répond oui, il est mis en place car la nouvelle école a une surface beaucoup plus importante et afin de respecter le protocole sanitaire instauré avec la crise du COVID-19. L'entretien des locaux passe de 2 à 3 heures quotidiennes.
Monsieur Marc MAZET veut savoir réellement combien d'heures sont créées. Monsieur Emmanuel TRINDADE répond 4 heures hebdomadaires, puisqu'une 1 heure est enlevée sur le poste d'ATSEM à 18H20, 1 heure également sur le poste d'ATSEM à 35H, soit 8 heures effectives hebdomadaires.
Monsieur Emmanuel TRINDADE précise qu'étant donné la taille plus grande des locaux de la nouvelle école, il faut s'attendre à ce que les frais de chauffage, d'électricité soient également plus importants.

Les Conseillers Municipaux approuvent par 12 voix pour et 1 abstention les propositions de Monsieur le Maire et valident le tableau des emplois applicable au 1er Novembre 2020. Ils autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition réactualisée avec l'association cantine garderie du RPI de Relevant Sandrans.

5- Vote des subventions.

- Sou des écoles (nombre d'enfants sandranais x 10 €), 46 enfants soit 460 €

Monsieur le Maire précise que les fonds nécessaires sont inscrits au budget, compte 6574.

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 13 voix la subvention 2020 pour l'association du Sou des écoles d'un montant de 460 €.

6- Cantine scolaire – Mise en place d'un composteur

Monsieur le Maire propose la mise en place d'un composteur devant l'école afin de réduire les déchets issus de la cantine ainsi que les essuies mains. La communauté de communes de la Dombes propose un modèle de 600 litres à 30 € et un autre modèle de 800 litres à 40 €.
Madame Audrey CHEVALIER préconise le modèle de 800 litres. Monsieur Emmanuel CHOMETON demande ou il sera placé. Elle répond vers la cuisine de l'école.
Monsieur Emmanuel TRINDADE demande si l'achat des composteurs sont ouverts aux particuliers. Madame Audrey CHEVALIER répond que oui. Les parents qui n'ont pas de composteurs ou de poules pourront également profiter de l'installation pour jeter leur Bio-déchets.
Monsieur Marc MAZET demande également si une poubelle peut être rajoutée vers l'école. Monsieur Emmanuel TRINDADE précise qu'elle avait été enlevée avec « Vigipirate ». Il faut se renseigner.

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 13 voix la mise en place d'un composteur de 800 litres d'un montant de 40 €, vers la cuisine de l'école.

7- **Communication**

Afin d'informer les administrés, Monsieur le Maire propose de souscrire à « Panneau pocket », une application. Le montant annuel est de 130 € et l'inscription est gratuite pour les usagers.
Monsieur Emmanuel TRINDADE explique qu'il s'agit d'une application sur portable, on choisit la commune et cette dernière envoie des informations en temps réel. C'est un complément de celles figurant sur le site. Ainsi que le panneau lumineux qui n'est pas visible pour tous.
Madame Caroline GUERIN l'illustre par notamment des enfants non-résidents de la commune, de parents âgés, pouvant ainsi être tenus au courant ou bien encore des cambriolages permettant de transmettre rapidement l'information.
Monsieur Marc MAZET expose son inquiétude à être noyé de trop d'informations et pense que cette application n'est pas très utile. Monsieur Emmanuel TRINDADE précise que le but n'est pas de noyer d'informations les administrés. Il propose de la tester sur un an.

Les Conseillers Municipaux approuvent par 10 voix pour et 3 contre la mise en place de l'application « Panneau pocket ». pendant 1 an.

B/ Questions diverses

- **Ecole:** Monsieur le Maire informe que l'éclairage de l'école est désormais éteint de 20H à 6H afin de réduire la consommation électrique**.** Des problèmes de stationnement devant l'école sont également mentionnés par Monsieur le directeur de l'école. Monsieur Emmanuel TRINDADE explique que le problème se pose pour la garderie ou certains parents demandent à pouvoir stationner sur les places de parking attribuées aux personnels de l'école (en dépose minute) notamment en cas d'intempérie. Il stipule que l'arrêt de bus n'est pas un arrêt minute et qu'il serait judicieux d'en créer un. (actuellement il y a 5 places et une en PMR, en sachant que 6 agents minimum sont présents)
  Monsieur Marc MAZET ajoute qu'il ne faut pas enlever les places attribuées aux personnels de l'école et que si l'on commence à accorder ces places à tout usager, le nombre de véhicules voulant stationner sur ces emplacements va augmenter. Madame Caroline GUERIN pose la question de savoir qui à le plus besoin du parking devant l'école.
- **Bulletin municipal** : Une proposition a été envoyée aux entreprises de la commune afin d'insérer leur publicité, taille carte de visite, pour un montant de 10 €. Pour les entreprises extérieures, un montant de 50 € est demandé. Monsieur Marc MAZET souhaite savoir le ratio entre le prix très réduit appliqué et le nombre de pages que cela va engendrer. Il précise qu'il ne faut pas que cette publicité produise un coût supplémentaire dans l'impression du bulletin. Madame Audrey CHEVALIER ajoute que cette action a pour but de donner un coup de pouce aux entreprises de la commune notamment dans le contexte sanitaire actuel. Elle précise que le montant de la publication sera éventuellement revu l'année prochaine.
- **CC DOMBES** : Rapport d'activité du SPANC pour l'année 2019.
- **Divers** : Un coffre ignifugé va devoir être acheté afin de ranger les documents d'états civils en cas d'incendie.
- **Radars pédagogiques** : Madame Audrey CHEVALIER informe qu'un radar pédagogique proposé dans le cadre d'une campagne de la Communauté de communes de la Dombes peut être mis en place à l'entrée de la commune, Route de Saint Trivier, afin de faire réduire la vitesse bien trop élevée de certains automobilistes. Elle propose soit un socle mobile soit fixe en sachant que les deux sont solaires. Monsieur Marc MAZET stipule que ces équipements sont très souvent en panne et Madame Marjorie MERLINC demande quel est le coût de l'entretien. Madame Audrey CHEVALIER se renseigne.
- **Décoration Noël** : Madame Caroline GUERIN déclare avoir rencontrée Monsieur Laurent CALAMARTE qui est d'accord pour que les enfants décorent des petits rondins de bois ceci afin d'orner le sapin de Noël qui sera placé devant l'école. Elle précise qu'il donne également son accord pour la réalisation de cartes de vœux pour les anciens.
- **Etang « Le Cocagne »** : Organisation d'une réunion technique citoyenne le Samedi 28 novembre. Des groupes de six personnes seront créés. En attente des directives de la Préfecture.
- **Commémoration du 11 Novembre** : Départ du parking de la Mairie à 11H30. La cérémonie sera peut-être annulée, en attente des directives de la Préfecture.
- **Divers** : Des vols d'hélicoptères à basse altitude vont avoir lieux du 20 au 23 octobre pour le réseau de gaz.
- **Conseil Municipal** : Prochain Conseil Municipal le Mercredi 2 Décembre à 20 Heures

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22H25.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que ci-dessus. Ont signé au registre les membres présents